

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-17420141-
DE
Date de téléransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

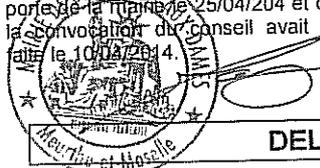
Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la commune le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut recevoir délégation du conseil municipal en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires, en évitant des délais retardés en raison de la nécessité de disposer d'une délibération du conseil municipal.

Par exemple, si le conseil municipal ne délègue pas au maire le pouvoir de prendre toute décision relative aux marchés passés sans formalités préalables, le maire ne peut recourir à ces marchés sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal. Concrètement, dans ce cas, le maire ne peut commander des travaux, fournitures ou services, quel qu'en soit le montant (même pour les très faibles sommes), sans délibération du conseil municipal l'y autorisant.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner délégation au maire qui aura la faculté (les numéros correspondent à ceux de l'article L. 2122-22 du CGCT) :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le présent point de délégation est encadré comme suit : pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - o la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
 - o la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
 - o la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
 - o la possibilité d'allonger la durée du prêt ;
 - o la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
 - o la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : le maire pourra exercer les droits de préemption pour le compte de la commune dans la limite de 100.000 €. Il pourra déléguer les droits de préemption à l'Etablissement public foncier de Lorraine (EPFL) sans limitation de montant.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- o actions relatives aux décisions prises par le maire pour l'exécution des délibérations du conseil municipal,
- o actions relatives aux décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal,
- o actions relatives aux décisions prises par le maire en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de droit du sol, de police et de gestion du personnel communal,
- o plus généralement, actions relatives à tout acte relevant de l'administration ou de la gestion communale,

y compris pour les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, quelle que soit la nature de la juridiction, qu'elle soit administrative, judiciaire (civile ou pénale) et quel que soit le degré de juridiction (1^{er} degré, 2^{ème} degré ou haute juridiction), aussi bien en première instance qu'en appel, en cassation ou devant le Conseil d'Etat ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans une limite de 10.000 € ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 € ;

Il est précisé que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Il est par ailleurs proposé que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation soient prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal / le 1^{er} adjoint (à déterminer).

Il est enfin rappelé

- que le maire doit rendre compte des décisions prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,
- que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

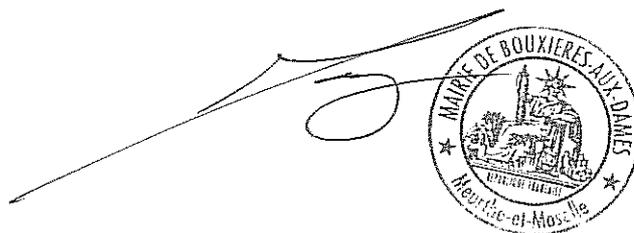
- délègue à monsieur Denis MACHADO, maire, pour la durée de son mandat, les charges mentionnées ci-dessus,
- précise que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal / le 1^{er} adjoint (à déterminer).

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 abstentions (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SŒUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denis Machado', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE BOUXIERES-AUX-DAMES' at the top and 'Meurthe-et-Moselle' at the bottom, with a central emblem depicting a town scene.

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Trois listes sont présentées :

Liste 1 :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| - LAPORTE Jean-Paul | - PFEIFFER Jean-Sébastien |
| - FLAMAND Pierre | - PARADE Cyrille |
| - ORY Julien | - SORDEL Alain |
| - LEMINEUR Bernard | - HUBERTY Pierre |

Liste 2 :

- VOINSON Dominique
- BOILLON Daniel

Liste 3 :

- PAULY Serge
- NOSLIER Stéphanie
- SCHNEIDER Jean-Marie
- LOZINGUEZ Marie

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé à Monsieur Denis MACHADO, maire, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

Liste 1 : 19 voix

Liste 2 : 3 voix

Liste 3 : 5 voix

Sont donc élus, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme membres de la commission d'appel d'offres permanente :

Titulaires

- LAPORTE Jean-Paul
- FLAMAND Pierre
- ORY Julien
- VOINSON Dominique
- PAULY Serge

Suppléants

- PFEIFFER Jean-Sébastien
- PARADE Cyrille
- SORDEL Alain
- BOILLON Daniel
- NOSLIER Stéphanie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire propose la création des 7 commissions suivantes :

1. Urbanisme, travaux, circulation, stationnement, environnement et energie
2. Finances
3. École – jeunesse – petite enfance
4. Culture
5. Personnel
6. Associations et fêtes
7. Conseil municipal d'enfants

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la création des 7 commissions susvisées.

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 contre (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SŒUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO**, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Chaque commission sera composée de 7 conseillers municipaux dont 5 de la majorité et 2 de l'opposition (un par groupe d'opposition).

Les membres des commissions sont soumis au vote à scrutin secret, sauf si le conseil en décide autrement. Les désignations se font à 3 tours de scrutin.

Le maire préside de plein droit toutes les commissions.

Le maire propose de procéder au vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

1. Urbanisme, travaux, circulation et stationnement

- FLAMAND Pierre
- LEMINEUR Bernard
- CHAUCHARD Sandrine
- ORY Julien
- PFEIFFER Jean-Sébastien
- VOINSON Dominique
- PAULY Serge

5. Personnel

- PFEIFFER Jean-Sébastien
- RASCAGNERES GARCIA Sabrina
- BERTRAND-BIEGEL Valérie
- SCHOTT Anne
- CHEVREUX Christelle
- BOILLON Daniel
- DIDRAT-SŒUR Lydia

2. Finances

- LAPORTE Jean-Paul
- PARADE Cyrille
- ORY Julien
- RASCAGNERES GARCIA Sabrina
- FLAMAND Pierre
- VOINSON Dominique
- SCHNEIDER Jean-Marie

3. École – jeunesse – petite enfance

- CHEVREUX Christelle
- MACHADO BESSON Stéphanie
- BERTRAND-BIEGEL Valérie
- MILLOT HUMBERT Sandrine
- LEMINEUR Bernard
- SCHMITT Odile
- NOSLIER Stéphanie

4. Culture

- BERTRAND-BIEGEL Valérie
- WERBICKI Corinne
- CHAUCHARD Sandrine
- LAPORTE Jean-Paul
- CHEVREUX Christelle
- BOILLON Daniel
- NOSLIER Stéphanie

6. Associations et fêtes

- BRENDLIN Lionel
- RASCAGNERES GARCIA Sabrina
- HUMBERT Sandrine
- VALLE NERI Frédérique
- SORDEL Alain
- VOINSON Dominique
- SCHNEIDER Jean-Marie

7. Conseil municipal d'enfants

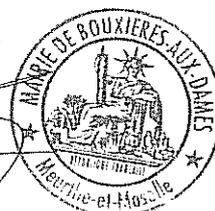
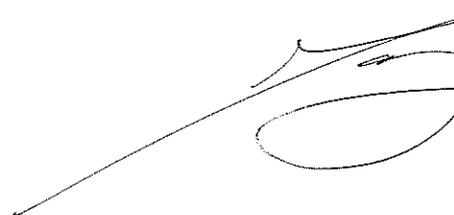
- BERTRAND-BIEGEL Valérie
- VALLE NERI Frédérique
- LEMINEUR Bernard
- CHEVREUX Christelle
- HUBERTY Pierre
- SCHMITT Odile
- LOZINGUEZ Marie

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 20/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DÉLIBÉRATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 contre (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SŒUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140423-DEL-17420146-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DESIGNATION DES DELEGUES DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- procède à l'élection des membres du CCAS :

Après appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 :

- HUBERTY Pierre
- SCHOTT Anne
- PFEIFFER Jean-Sébastien

Liste 2 :

- LOZINGUEZ Marie
- DIDRAT-SŒUR Lydia
- SCHNEIDER Jean-Marie
- NOSLIER Stéphanie
- PAULY Serge

Liste 3 :

- BOILLON Daniel

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

Liste 1 : 19 voix

Liste 2 : 5 voix

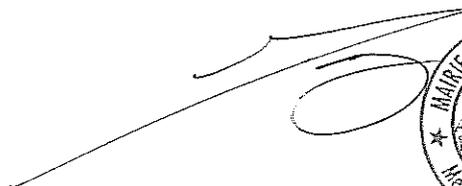
Liste 3 : 3 voix

Sont donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- HUBERTY Pierre
- SCHOTT Anne
- PFEIFFER Jean-Sébastien
- LOZINGUEZ Marie
- BOILLON Daniel

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-17420147-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS
AUX CONSEILS D'ECOLES**

En vertu du décret N° 90-788 du 6 septembre 1990 concernant l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, article 17, le conseil municipal désigne dans chaque école 1 conseiller municipal participant aux conseils d'écoles :

Il est proposé de désigner un seul et unique conseiller pour les 3 écoles (Guerquin, Kierren et René Thibault)

Sont candidats :

- SCHMITT Odile
- NOSLIER Stéphanie
- CHEVREUX Christelle

Le maire fait procéder au vote à mains levées.

Ont obtenu :

- SCHMITT Odile : 3 voix
- NOSLIER Stéphanie : 5 voix
- CHEVREUX Christelle : 19 voix

Vu le rapport soumis à son examen
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Est élu représentant aux 3 conseils d'écoles :

CHEVREUX Christelle.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS
AU COMITE DES FETES**

Les statuts du comité des fêtes prévoient, à l'article 4, la désignation de 6 membres représentant le conseil municipal, pour la durée du mandat.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, le conseil élira 4 conseillers de la majorité et 2 conseillers de l'opposition.

Sont candidats :

Pour la majorité :

- PARADE Cyrille
- MILLOT HUMBERT Sandrine
- SORDEL Alain
- VALLE NERI Frédérique

Pour l'opposition :

- SCHNEIDER Jean-Marie
- BOILLON Daniel

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

- PARADE Cyrille
- MILLOT-HUMBERT Sandrine
- SORDEL Alain
- VALLE NERI Frédérique

- SCHNEIDER Jean-Marie
- BOILLON Daniel

comme représentants de la municipalité au comité des fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAUTAIRE SCOLAIRE DU SECTEUR DE NANCY**

Le conseil municipal doit désigner 2 délégués dont 1 suppléant au SIS du secteur de Nancy.

Sont candidates :

- CHEVREUX Christelle en tant que titulaire ,
- BERTRAND-BIEGEL Valérie en tant que suppléante.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :
CHEVREUX Christelle 19 voix
BERTRAND-BIEGEL Valérie 19 voix

CHEVREUX Christelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

BERTRAND-BIEGEL Valérie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201410-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DESIGNATION DES DELEGUES
AU SYNDICAT DES EAUX DE L'OBRION MOSELLE

Le conseil municipal doit désigner 2 délégués dont 1 suppléant au syndicat des eaux de l'Obrion Moselle.

Sont candidats :

- MACHADO Denis
- CHAUCHARD Sandrine
- PAULY Serge
- SCHNEIDER Jean-Marie

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

MACHADO Denis et CHAUCHARD Sandrine : 19 voix
PAULY Serge et SCHNEIDER Jean-Marie: 8 voix

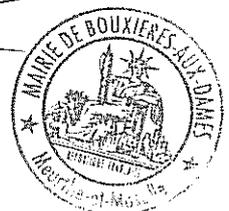
MACHADO Denis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

CHAUCHARD Sandrine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 16/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DESIGNATION DES DELEGUES
AU COMITE NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (CNAS)**

Le conseil municipal doit désigner 2 membres dont 1 suppléant comme délégués au CNAS :

Sont candidats :

- MACHADO Denis et FLAMAND Pierre
- LOZINGUEZ Marie et DIDRAT-SŒUR Lydia

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

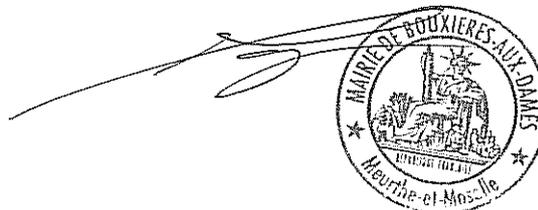
MACHADO Denis et FLAMAND Pierre : 19 voix
LOZINGUEZ Marie et DIDRAT-SŒUR Lydia: 8 voix

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
MACHADO Denis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
FLAMAND Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant
comme délégués au CNAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201412-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO**, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA MISSION LOCALE

Le maire et un conseiller sont membres de droit de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la mission locale.

Est candidat :

- HUBERTY Pierre

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu : HUBERTY Pierre 19 voix

HUBERTY Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DESIGNATION DES DELEGUES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CLAIRJOIE**

Le conseil municipal doit nommer 2 délégués dont 1 suppléant pour représenter la commune au conseil d'administration de Clairjoie.

Sont candidats :

- MACHADO Denis en tant que titulaire et CHEVREUX Christelle en tant que suppléante.
- VOINSON Dominique en tant que titulaire et SCHMITT Odile en tant que suppléante.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

MACHADO Denis et CHEVREUX Christelle : 19 voix

VOINSON Dominique et SCHMITT Odile : 8 voix

MACHADO Denis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
CHEVREUX Christelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

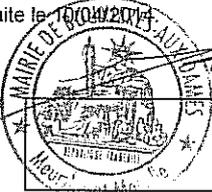
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE A L'ADEVAL**

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant chargés de représenter la commune à l'ADEVAL (Agence de Développement du Val de Lorraine).

Sont candidats :

- MACHADO Denis titulaire et LEMINEUR Bernard suppléant.
- PAULY Serge titulaire et SCHNEIDER Jean-Marie suppléant.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- MACHADO Denis titulaire et LEMINEUR Bernard suppléant : 19 voix
- PAULY Serge titulaire et SCHNEIDER Jean-Marie suppléant : 8 voix.

MACHADO Denis est élu délégué titulaire.

LEMINEUR Bernard est élu délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS AVEC
DELEGATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Considérant que la loi susvisée fixant des taux maximum, il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers avec délégations.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers avec délégation dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 3 février 1992 précitée, aux taux suivants :

Fonctions	Nom	% maximum de l'indice brut 1015	% de l'indice brut 1015 attribué
Maire	Denis MACHADO	55%	39.98%
1 ^{er} adjoint	Pierre FLAMAND	22%	16.85%
2 ^{ème} adjoint	Christelle CHEVREUX	22%	16.85%
3 ^{ème} adjoint	Jean-Paul LAPORTE	22%	16.85%
4 ^{ème} adjoint	Valérie BERTRAND-BIEGEL	22%	16.85%
5 ^{ème} adjoint	Jean-Sébastien PFEIFFER	22%	16.85%
6 ^{ème} adjoint	Bernard LEMINEUR	22%	16.85%
7 ^{ème} adjoint	Frédérique VALLE NERI	22%	16.85%
8 ^{ème} adjoint	Sabrina RASCAGNERES GARCIA	22%	16.85%
Conseiller délégué	Sandrine CHAUCHARD	22%	6.82%
Conseiller délégué	Stéphanie MACHADO BESSON	22%	6.82%
Conseiller délégué	Corinne WERBICKI	22%	6.82%
Conseiller délégué	Cyrille PARADE	22%	6.82%

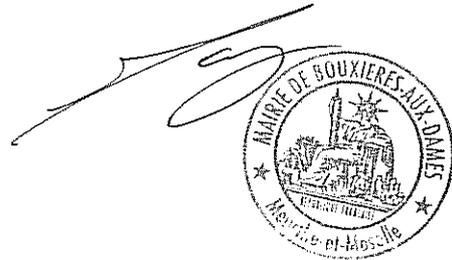
PRÉCISE que les indemnités seront versées à partir de la date d'entrée en fonction des élus.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 voix contre (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SŒUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201416-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le maire met aux voix la nomination de M. LAPORTE, 3^{ème} adjoint, pour présenter le compte administratif de la commune, du service eau et du service assainissement. M. MACHADO sort. M. LAPORTE prend la présidence pour les délibérations relatives aux trois comptes administratifs.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LAPORTE, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune, exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil municipal procédant au règlement définitif du budget 2013, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuve comme ci - dessous l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2013 de la commune présenté ci-dessous (vote par chapitre et par opérations).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CP T	LIBELLE	BP 2013	DM	BP +DM 2013	CA 2013
011	Charges à caractère général	836 494,49 €	0,00 €	836 494,49 €	709 360,32 €
012	Charges de personnel	1 348 700,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €	1 330 773,10 €
65	Autres charges de gestion courante	321 274,00 €	990,00 €	322 264,00 €	315 856,55 €
014	Atténuation de produits	8 000,00 €	2 554,00 €	10 554,00 €	10 554,00 €
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 514 468,49 €	3 544,00 €	2 518 012,49 €	2 366 543,97 €
66	Charges financières	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	2 942,65 €
67	Charges exceptionnelles	31 500,00 €	0,00 €	31 500,00 €	6 885,02 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	169 292,03 €	-27 481,41 €	141 810,62 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 718 760,52 €	-23 937,41 €	2 694 823,11 €	2 376 371,64 €
023	Virement à la section d'investissement	1 318 804,79 €	20 100,00 €	1 338 904,79 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	89 387,99 €	23 937,41 €	113 325,40 €	113 325,40 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 408 192,78 €	44 037,41 €	1 452 230,19 €	113 325,40 €
DEPENSES TOTALES		4 126 953,30 €	20 100,00 €	4 147 053,30 €	2 489 697,04 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2013	DM	BP+DM 2013	CA 2013
70	Produits des services	147 970,00 €		147 970,00 €	157 596,70 €
73	Impôts et taxes	1 515 000,00 €		1 515 000,00 €	1 525 746,15 €
74	Dotations et participations	961 242,00 €		961 242,00 €	1 018 406,01 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €		45 000,00 €	42 830,43 €
013	Atténuations de charges	78 000,00 €		78 000,00 €	147 675,71 €
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 747 212,00 €	0,00 €	2 747 212,00 €	2 892 255,00 €
76	Produits financiers	8,00 €		8,00 €	6,90 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €		7 000,00 €	13 515,18 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 754 220,00 €	0,00 €	2 754 220,00 €	2 905 777,08 €
042	Opérations d'ordre entre sections	37 685,00 €		37 685,00 €	685,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 685,00 €	0,00 €	37 685,00 €	685,00 €
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	1 745 911,22 €		1 745 911,22 €	
RECETTES TOTALES		4 537 816,22 €	0,00 €	4 537 816,22 €	2 906 462,08 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2013	DM	BP+DM 2013	CA 2013
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	3 496,20 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	205 946,91 €		205 946,91 €	142 264,29 €
2313/201226	Salle socioculturelle	1 288 000,00 €		1 288 000,00 €	537 064,29 €
2313/201302	Construction d'une aire de covoiturage	40 660,00 €		40 660,00 €	13 739,02 €
2313/201301	Création d'un terrain multisports	68 262,00 €	1 100,00 €	69 362,00 €	69 140,57 €
2313/201303	Aménagement foyer rural	105 000,00 €		105 000,00 €	60 236,15 €
2315/25	Amélioration éclairage public	60 000,00 €		60 000,00 €	42 242,49 €
23	Immo. en cours sauf opération	231 327,00 €		231 327,00 €	103 710,53 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 014 195,91 €	21 100,00 €	2 035 295,91 €	991 893,54 €
16	Emprunt et dettes assimilées	41 675,00 €		41 675,00 €	38 485,64 €
26	Participations et créances rattachées		6 385,00 €	6 385,00 €	6 385,00 €

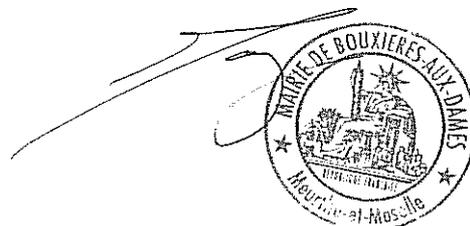
020	Dépenses imprévues d'investissement	60 900,00 €	-7 385,00 €	53 515,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 116 770,91 €	20 100,00 €	2 136 870,91 €	1 036 764,18 €
040	Opération d'ordre entre sections	37 685,00 €		37 685,00 €	685,00 €
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	149,00 €	6162,4	6 311,40 €	1 049,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 834,00 €	6 162,40 €	43 996,40 €	1 734,00 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		2 154 604,91 €	26 262,40 €	2 180 867,31 €	1 038 498,18 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				
DÉPENSES TOTALES FINANCIERES		2 154 604,91 €	26 262,40 €	2 180 867,31 €	1 038 498,18 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CPTES	OP.	LIBELLES	BP 2013	DM	BP+DM 2013	CA 2013
1321	25	Amélioration éclairage public	5 000,00 €		5 000,00 €	9 500,00 €
	26	Salle socioculturelle	100 000,00 €		100 000,00 €	5 000,00 €
		Création d'un city stade	11 500,00 €		11 500,00 €	
		Carrelages école R. Thibault	6 835,00 €		6 835,00 €	
	2	aire de covoiturage	0,00 €		0,00 €	1 756,00 €
		Etat et établissements nationaux	123 335,00 €		123 335,00 €	16 256,00 €
1323	25	Amélioration éclairage public				23 191,00 €
	26	Salle socioculturelle	160 233,00 €		160 233,00 €	40 058,00 €
	2	Construction d'une aire de covoiturage	6 799,00 €		6 799,00 €	
		Subventions département	167 032,00 €	0,00 €	167 032,00 €	63 249,00 €
1341		Façades groupe scolaire	14 620,00 €		14 620,00 €	14 620,00 €
	26	Salle socioculturelle				47 700,00 €
		Subventions DETR	14 620,00 €	0,00 €	14 620,00 €	62 320,00 €
1 342		Amendes de police				725,00 €
13		Total subventions d'investissement	304 987,00 €	0,00 €	304 987,00 €	142 550,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			304 987,00 €	0,00 €	304 987,00 €	142 550,00 €
10222		FCTVA	91 881,54 €		91 881,54 €	103 490,32 €
10223		T.L.E				33 974,00 €
10226		Taxe d'aménagement	30 000,00 €		30 000,00 €	789,58 €
1068		Excédents de fonctionnement capitalisés				
10		Total dotations fonds divers réserves	121 881,54 €		121 881,54 €	138 253,90 €
024		Produits des cessions	315 000,00 €		315 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			436 881,54 €	0,00 €	436 881,54 €	138 253,90 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			741 868,54 €	0,00 €	741 868,54 €	280 803,90 €
040		Opérations d'ordre entre sections	89 387,99 €	23 937,41 €	113 325,40 €	113 325,40 €
041		Opérations d'ordre dans une section	149,00 €	6 162,40 €	6 311,40 €	1 049,00 €
001		Excédents d'investissement reportés	4 394,59 €		4 394,59 €	
021		Virement de la section de fonctionnement	1 318 804,79 €	20 100,00 €	1 338 904,79 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 154 604,91 €	50 199,81 €	2 204 804,72 €	395 178,30 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES

PROCES-VERBAL

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET EAU

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de M. LAPORTE, après s'être fait présenter le budget primitif du service eau, exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013, les finances du service eau en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2013, les membres du conseil municipal proposent de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuvent l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, et déclarent toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

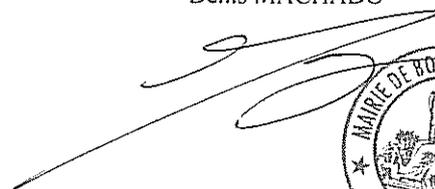
APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget eau présenté ci-dessous (vote par chapitre et opération).

Services de l'eau potable

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2013	Recettes	CA 2013
Charges à caractère générale chap. 011		Produits des services (surtaxe eau) chap. 70	85 191,93 €
Charges financières Chap. 66	2 513,89 €	Opérations d'ordre de transfert entre section Chap. 042	5 931,64 €
Virement à la section d'investissement chap. 023			
Opérations d'ordre de transfert entre section Chap. 042	14 321,98 €		
Total	16 835,87 €	Total	91 123,57 €
Section d'investissement			
Dépenses	CA 2013	Recettes	CA 2013
Opération d'ordre entre sections chap. 040	5 931,64 €	Solde d'exécution d'investissement reporté c/ 001	
Remboursement des emprunts en capital c/ 1641	9 041,78 €	Autres immobilisations financières c/ 2156-041	657,68 €
Remplacement branchements (Chap.23)	20 580,76 €	Créances sur transf. droits à déd° de TVA c/ 2762 -27	657,68 €
Travaux château d'eau (Chap.23)	124 978,24 €	Amortissements c/ 2815-2813 chap.40	14 321,98 €
Créances sur transf. droits à déd° de TVA c/ 2762-041	657,68 €	Réserves c/ 1068	3 251,84 €
Déficit d'investissement reporté c/ 001		Virement de la section d'exploitation c/ 021	
Total	161 190,10 €	Total	18 889,18 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Denis MACHADO




Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201418-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

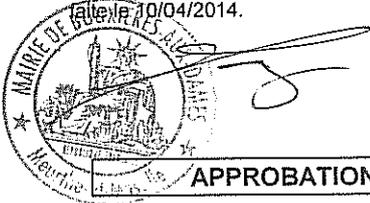
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de M. LAPORTE, après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement, exercice 2013, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013, les finances du service assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2013, les membres du conseil municipal proposent de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuvent l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, et déclarent toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

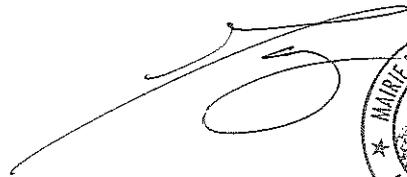
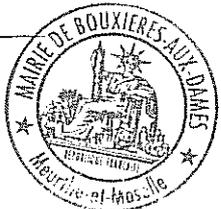
APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget assainissement présenté ci-dessous (vote par chapitre et opération).

Services de l'assainissement

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2013	Recettes	CA 2013
Charges à caractère général chap. 011	5 443,50 €	Produits des services chap. 70	147 903,13 €
Charges financières chap. 66	7 392,27 €	Subventions d'exploitation chap. 74	10 765,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section chap. 042	66 196,91 €	Opération d'ordre de transfert entre section chap. 042	33 046,82 €
Total	79 032,68 €	Total	191 714,95 €
Section d'investissement			
Dépenses	CA 2013	Recettes	CA 2013
Opération d'ordre entre section chap. 040	33 046,82 €	Subventions d'investissement chap. 13	51 600,00 €
Emprunt et dette assimilées chap. 16	10 573,93 €	Opération d'ordre entre section chap. 040	66 196,91 €
Travaux (table d'égouttage et silo) Chap. 23	298 208,79 €	Opérations patrimoniales chap. 041	2 563,09 €
Travaux rue du Ruisseau Chap. 23	49 885,16 €	Autres immobilisations financières chap. 27	2 563,09 €
Opérations patrimoniales chap. 041	2 563,09 €	Virement à la section d'exploitation chap. 021	
Total	394 277,79 €	Total	122 923,09 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Denis MACHADO

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201419-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

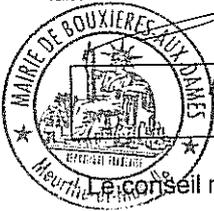
Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL
dressé par Monsieur SCHMITT, Receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MACHADO, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

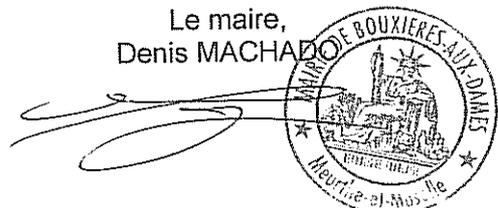
- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201420-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 16/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU
dressé par Monsieur SCHMITT, Receveur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MACHADO, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

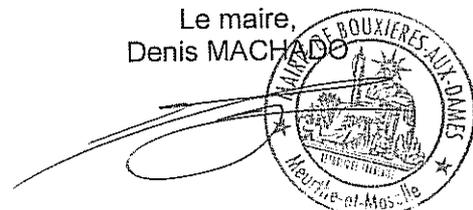
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201421-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

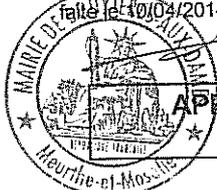
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT
dressé par Monsieur SCHMITT, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAPORTE, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de l'année 2013 en 2014.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2014.

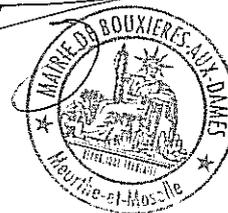
VOTE les taux des 3 taxes locales tels que définis ci-dessous :

- Taxe d'habitation 13,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 43,32 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201423-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions figurant dans les tableaux ci-après.
Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Associations	Accordées 2013	Demandées 2014	Montants proposés au vote	Variation 2013-2014	Remarques sur subventions 2014
Foyer rural	48 900 €	52 550 €	48 900 €	0,00%	
F.C.B.	7 150 €	7 500 €	7 150 €	0,00%	Prêt salle Lambing
Comité des Fêtes	16 000 €	0 €	0 €	-100,00%	Solde 18 263 €
Association du personnel communal	9 500 €	7 500 €	7 000 €	-26,32%	
Les joyeux	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salles Lambing/Guingot
Jumelage Mutlangen	3 000 €	3 000 €	1 740 €	-42,00%	Transport à 260€ géré/mairie
Récré-Actions	0 €	300 €	0 €	0,00%	Prêt salle Lambing
Bibliothèque pour Tous	1 750 €	1 800 €	1 750 €	0,00%	
Médaillés militaires	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Ski-Vélo-Evasion	550 €	400 €	0 €	-100,00%	
La Pétanque	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Retraités	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
A.S.B.	250 €	250 €	250 €	0,00%	Prêt salle Lambing
A.M.C.	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Croix-Rouge	500 €	1 200 €	500 €	0,00%	
Banque Alimentaire Vandoeuvre	0 €	0 €	0 €	-	
Bouxieres Autrement	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salles Lambing/Guingot
École Buissonnière	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
AVL	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Club Canin	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salles Lambing/Guingot
Total	87 600 €	74 500 €	67 290 €	-23,18%	

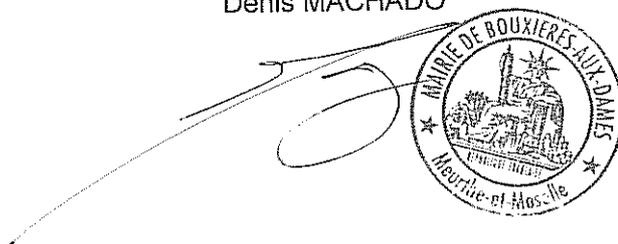
ADOpte les subventions exceptionnelles telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Associations	Versées en 2013	Remarques	Demandées en 2014	Montants proposés au vote	Variation 2013-2014	Remarques
Foyer rural	0 €	Animations ados	1300 €	1800€	-	Festival du conte + Subvention 2013 pour les animations ado (500€)
Jeunesse au plein air	0 €		800 €	800 €	-	Aide au 1er départ (10 enfants)
Comité des Fêtes	0 €		5 000 €	5 000 €	-	À verser si besoin
AMC	300 €	Sortie Struthof	300 €	300 €	-	Si projet
Jabad	0 €		1 500 €	1 500 €	-	Actions 2014
Ski-Vélo-Évasion			400 €	400 €		Versé si acquisition matériel
Total	300 €		8 500 €	9800 €	1162,50%	

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201424-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES

PROCES-VERBAL

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Jusqu'en 2006, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame était versée sous forme de subvention à l'association de l'école.

Fin 2005, le préfet a signé avec l'école un contrat d'association. Dès lors, la commune n'a plus la faculté mais l'obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée, pour les élèves en classes élémentaires.

Cette participation ne peut être inférieure au coût qu'aurait représenté pour la commune la fréquentation de ces mêmes élèves dans une école publique.

Le coût d'un élève fréquentant l'école René Thibault étant de 512.24 € par an, il est proposé au conseil municipal de verser à l'école Notre Dame la somme de 4097.92 € (8 élèves en primaire).

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à l'école Notre Dame la somme de 4097.92 € au titre des frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Denis MACHADO

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201425-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

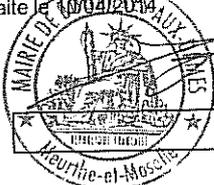
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



SUBVENTION AU CCAS

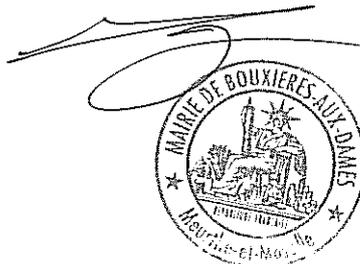
Il convient de voter la subvention à verser au CCAS. Il vous est proposé le montant de 35 800 €.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE 35 800 € de subvention au CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Il convient d'affecter les résultats de l'année 2013 puis de voter le budget 2014, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2013 :

Section d'exploitation : excédent final de 2 162 676.26 €.

Section d'investissement : déficit final de 638 925.29 €.

Soit un résultat final cumulé de 1 523 750.97 € pour les deux sections.

DÉCIDE d'affecter les résultats 2013 au budget 2014 comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation à l'article 1068 de 638 925.29 €.

Reliquat de 1 523 750.97 € reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

APPROUVE le budget principal 2014 ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2014	Vote
011	Charges à caractère général	984 490,00 €	
012	Charges de personnel	1 398 172,00 €	
014	Atténuation de produits	17 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	308 004,00 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 707 666,00 €	
66	Charges financières	2 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	6 500,00 €	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	178 227,87 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 894 393,87 €	
023	Virement à la section d'investissement	668 642,75 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	120 000,00 €	
DEPENSES TOTALES		3 683 036,62 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2014	Vote
70	Produits des services	128 900,00 €	
73	Impôts et taxes	1 523 000,00 €	
74	Dotations et participations	932 402,06 €	
75	Autres produits de gestion courante	42 800,00 €	
013	Atténuations de charges	62 760,00 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 689 862,06 €	
76	Produits financiers	6,50 €	
77	Produits exceptionnels	6 100,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 695 968,56 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	39 785,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		39 785,00 €	
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	1 523 750,97 €	
RECETTES TOTALES		4 259 504,53 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2014	Vote
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	21 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	171 959,05 €	
2313/201226	Salle socioculturelle	564 060,00 €	
2313/201302	Construction d'une aire de covoiturage	32 739,11 €	
2313/201303	Aménagement foyer rural	25 000,00 €	
2315/25	Amélioration éclairage public	60 000,00 €	
23	Autres immobilisations en cours	566 126,40 €	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 451 884,56 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	50 675,00 €	
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	77 757,31 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 580 316,87 €	

Accusé de réception en préfecture
 054-215400904-20140417-DEL-174201426-
 DE
 Date de télétransmission : 23/04/2014
 Date de réception préfecture : 23/04/2014

040	Opération d'ordre entre sections	39 785,00 €
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	11 100,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 885,00 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 631 201,87 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	638 925,29 €
21	Virement de la section de fonctionnement	
DÉPENSES TOTALES		2 270 127,16 €

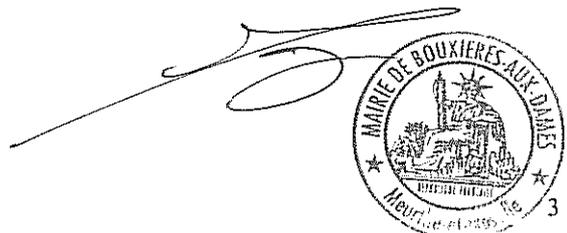
RECETTES D'INVESTISSEMENT

CPTES	OP.	LIBELLES	BP 2014	Vote
1321	26	Salle socioculturelle	95 000,00 €	
		Création d'un city stade	11 500,00 €	
		Aire de jeux	2 400,00 €	
Etat et établissements nationaux			108 900,00 €	
1323	26	Salle socioculturelle	120 175,00 €	
		Citystade	11 415,00 €	
		Construction d'une aire de covoiturage	5 267,00 €	
Subventions département			136 857,00 €	
1326	26	Salle socioculturelle	39 403,12 €	
		Autres établissements publics locaux	39 403,12 €	
1341	26	Salle socioculturelle	111 299,00 €	
		Subventions DETR	111 299,00 €	
13	Total subventions d'investissement		396 459,12 €	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			396 459,12 €	
10222		FCTVA	120 000,00 €	
1068		Excédents de fonctionnement capitalisés	638 925,29 €	
10	Total dotations fonds divers réserves		758 925,29 €	
24	Produits de cessions		315 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			1 073 925,29 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES			1 470 384,41 €	
040	Opérations d'ordre entre sections		120 000,00 €	
1328		Subvention d'équipement non transférables - autres	11 100,00 €	
2033		Frais d'insertion		
041	Opérations d'ordre dans une section		11 100,00 €	
001	Excédents d'investissement reportés			
021	Virement de la section de fonctionnement		668 642,75 €	
RECETTES TOTALES			2 270 127,16 €	

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 abstentions (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SŒUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile).

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201427-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

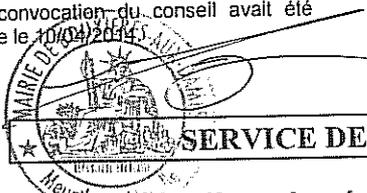
Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



SERVICE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Il convient d'affecter les résultats de l'année 2013 puis de voter le budget 2014, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2013 :

Section d'exploitation : excédent final de 281 335.29 €.
Section d'investissement : déficit final de 145 552.76 €.
Soit un résultat final cumulé de 135 782.53 € pour les deux sections.

DÉCIDE d'affecter les résultats 2013 au budget 2014 comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation à l'article 1068 de 145 552.76 €.

Reliquat de 135 782.53 € reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

APPROUVE le budget 2014 de l'eau potable ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
011	Charges à caractère général	2 200,00 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 200,00 €	
66	Charges financières	2 400,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		4 600,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	25 003,66 €	

042	Opérations d'ordre entre sections	17 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		42 003,66 €	
DEPENSES TOTALES		46 603,66 €	
Recettes		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
70	Produits des services	80 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		80 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	5 932,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 932,00 €	
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	135 782,53 €	
RECETTES TOTALES		221 714,53 €	

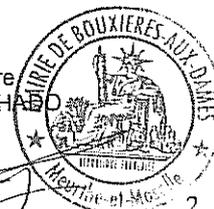
INVESTISSEMENT

Dépenses	LIBELLE	BP 2014	Vote
CPT			
23	Total immobilisations en cours	50 700,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		50 700,00 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	10 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		10 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		60 700,00 €	
040	Opération d'ordre entre sections	5 932,00 €	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	24 628,34 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 560,34 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	145 552,76 €	
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		236 813,10 €	
Recettes		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
106	Dotation, fonds divers et réserves	145 552,76 €	
27	Autres immo. Financières	24 628,34 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		170 181,10 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		170 181,10 €	
21	Virement de la section d'exploitation	25 003,66 €	
40	Opération d'ordre entre sections	17 000,00 €	
41	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	24 628,34 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		66 632,00 €	
RECETTES TOTALES		236 813,10 €	

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 abstentions (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SCEUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire
 Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201428-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Il convient d'affecter les résultats de l'année 2013 puis de voter le budget 2014, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2013 :

Section d'exploitation : excédent final de 551 350.21 €.

Section d'investissement : déficit final de 247 660.32 €.

Soit un résultat final cumulé de 303 689.89 € pour les deux sections.

DÉCIDE d'affecter les résultats 2013 au budget 2014 comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation à l'article 1068 de 247 660.32 €.

Reliquat de 303 689.89 € reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

APPROUVE le budget 2014 de l'assainissement potable ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
011	Charges à caractère général	16 600,00 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		16 600,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		16 600,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	63 738,94 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	66 200,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		129 938,94 €	
TOTAL DEPENSES		146 538,94 €	
RECETTES		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
70	Produits des services	260 000,00 €	
74	Dotations et participations	10 000,00 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		270 000,00 €	
76	Produits financiers	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		270 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	34 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		34 000,00 €	
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	303 689,89 €	
RECETTES TOTALES		607 689,89 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
23	Immobilisations en cours	214 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		214 000,00 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	10 500,00 €	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		10 500,00 €	
040	Opération d'ordre entre sections	34 000,00 €	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	8 161,06 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		42 161,06 €	
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		266 661,06 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	247 660,32 €	
DÉPENSES TOTALES		514 321,38 €	
RECETTES		BP 2014	Vote
CPT	LIBELLE		
13	Subventions d'investissement	120 400,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		120 400,00 €	
106	Dotation, fonds divers et réserves	247 660,32 €	
27	Autres immo. Financières	8 161,06 €	

TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		255 821,38 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		376 221,38 €	
021	Virement de la section d'exploitation	63 738,94 €	
040	Opération d'ordre entre sections	66 200,00 €	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	8 161,06 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		138 100,00 €	
RECETTES TOTALES		514 321,38 €	

Délibération adoptée par 19 voix pour et 8 abstentions (PAULY Serge, SCHNEIDER Jean-Marie, LOZINGUEZ Marie, DIDRAT-SŒUR Lydia, NOSLIER Stéphanie, BOILLON Daniel, VOINSON Dominique et SCHMITT Odile).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire
Denis MACHADO



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174201429-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

Commune de BOUXIERES AUX DAMES

PROCES-VERBAL

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SCEUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 16/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



CONVENTION D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION DES SUBVENTIONS AU FOYER RURAL

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière,

Considérant l'obligation, pour une collectivité territoriale qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

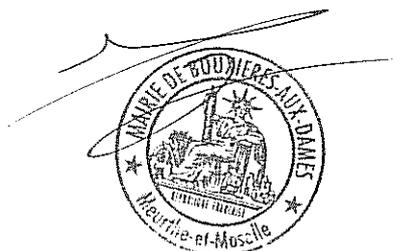
Afin de se conformer à cette obligation, il convient que la commune signe l'avenant n°11 à la convention qui définit le montant, l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention, avec le foyer rural.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer l'avenant joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SCEUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DESIGNATION DES DELEGUES
AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDAA)

Conformément aux statuts du S.D.A.A., il convient de désigner un représentant de la commune au comité syndical, ainsi qu'un suppléant.

Sont candidats :

- LAPORTE Jean-Paul et CHAUCHARD Sandrine
- PAULY Serge et SCHNEIDER Jean-Marie

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

MACHADO Denis et CHAUCHARD Sandrine : 19 voix
PAULY Serge et SCHNEIDER Jean-Marie : 8 voix

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- MACHADO Denis est élu délégué titulaire
- CHAUCHARD Sandrine est élue déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA NAVETTE SCOLAIRE**

Afin de mutualiser le coût du service de la navette scolaire, il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes avec la Maison d'Enfants de Clairjoie, représentée par l'association Avenir, et d'élire les membres de la commission d'appel d'offres de la commune. La convention constitutive est disponible à l'accueil de la mairie.

Il convient de nommer, un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont candidats :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| - LAPORTE Jean-Paul : titulaire | - FLAMAND Pierre : suppléant |
| - PAULY Serge : titulaire | - NOSLIER Stéphanie : suppléante |

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

LAPORTE Jean-Paul et FLAMAND Pierre :	19 voix
PAULY Serge et NOSLIER Stéphanie :	8 voix

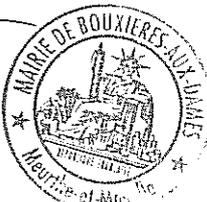
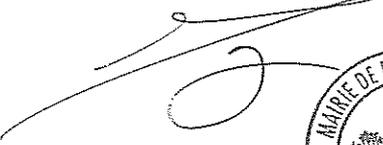
Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer la présente convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,
- élit LAPORTE Jean-Paul comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement (19 voix) .
- nomme FLAMAND Pierre comme membre suppléant (19 voix).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

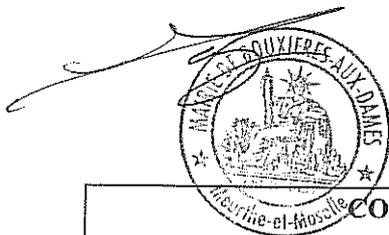
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX
TERRASSES SAINT-MARTIN

En vue de la réalisation des travaux de voirie (et d'éclairage) permettant le raccordement de la rue Alsace-Lorraine à la rue des Corvées (en partie basse de l'opération de construction des 34 logements des Terrasses Saint-Martin), il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la présente convention d'autorisation de travaux.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte la convention jointe en annexe,
- autorise le maire à signer la présente convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20140417-DEL-174214332-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2014
Date de réception préfecture : 23/04/2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

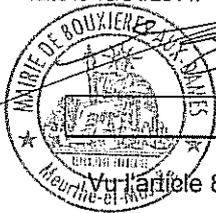
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



BALAYAGE DES FILS D'EAU

Vu l'article 8 du Code des marchés publics.

La commune de Bouxières-aux-Dames a approuvé, le 17 février 2014, la création du groupement pour le balayage des fils d'eau avec les communes de Custines, Lay St-Christophe, Malleloy et Saizerais.

Lors de cette même séance, un membre titulaire et un membre suppléant avaient été désignés par le Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Suite aux élections et à la modification de la composition du Conseil municipal, il convient à nouveau de désigner ces représentants à la commission d'appel d'offres du groupement.

Sont candidats :

- FLAMAND Pierre : titulaire
- PARADE Cyrille : suppléant
- PAULY Serge : titulaire
- NOSLIER Stéphanie : suppléante

Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

FLAMAND Pierre et PARADE Cyrille : 19 voix
PAULY Serge et NOSLIER Stéphanie : 8 voix

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. Elit FLAMAND Pierre comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.
2. Elit PARADE Cyrille comme représentant suppléant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



Modification du tableau des effectifs et ouverture de postes

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et suppression d'un poste d'agent de maîtrise.

Emplois	Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant
Service administratif				
Responsable du service administratif	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable marchés/urbanisme	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable de la comptabilité	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Secrétaire	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent d'accueil – État Civil	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Coordinateur enfance - jeunesse	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Employé administratif/Chargé du CCAS	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL service administratif		7	7	0

Service technique				
Responsable des services techniques	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint au responsable des S.T.	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable des espaces verts	Agent de maîtrise	1	1	0
Responsable bâtiments	Agent de maîtrise principal	1	0	1
Peintre	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Plombier	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Agent polyvalent bâtiment/espaces verts	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent bâtiment/espaces verts	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Agent d'entretien des espaces	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0

verts				
Agent polyvalent bâti./élect. automobile	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Responsable propreté voirie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent bâtiment	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL Service technique		12	9	3

Service école/entretien ménage				
Agent des écoles maternelles	ATSEM 1 ^{ère} classe	2	2	0
	ATSEM 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent – Entretien et périscolaire	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	1	0
Femmes de service	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	7,89	7,89	0
TOTAL service école/entretien ménage		11,89	11,89	0

Garde champêtre	Garde champêtre chef principal	1	1	0
-----------------	--------------------------------	---	---	---

TOTAL GENERAL		31,89	28,89	3
----------------------	--	--------------	--------------	----------

Vu le rapport soumis à son examen,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Délibération adoptée à l'unanimité.
 Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO**, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DISPOSITIF Bafa TERRITOIRE - ADMISSION DE RECETTES

Par délibération du 25 juin 2008, le conseil municipal a autorisé le maire à signer des conventions d'engagements réciproques avec des stagiaires Bafa.

Ces conventions prévoyaient une participation de la commune et de divers partenaires aux frais de formation, cent euros restant à la charge des stagiaires.

Ces dispositions sont renouvelées pour l'année 2014.

Il convient d'admettre en recettes 100 € correspondant à la participation d'un stagiaire.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

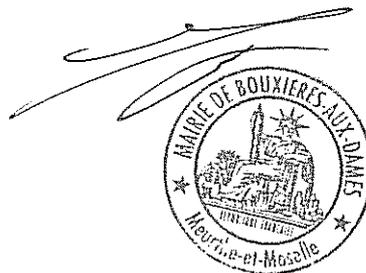
- **ADMET** en recettes les 100 € susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

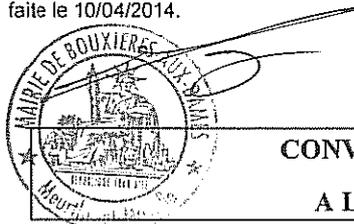
Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION JEUNESSE AU PLEIN AIR

Afin de faciliter les premiers départs en centre de vacances de jeunes Bouxiérois, il est proposé au conseil municipal de participer au dispositif de l'association « Jeunesse au Plein Air » (JPA), en signant la convention jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

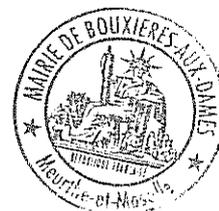
- Autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.
- Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 80 € par enfant (pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800€) avec un maximum de 10 places pour l'année 2014.
- Précise que les crédits sont ouverts au BP 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

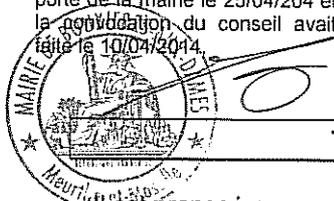
Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SCEUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



TARIFS PUBLICITAIRES DU BULLETIN MUNICIPAL

Il est proposé au conseil municipal de modifier la réalisation du bulletin municipal. Ce dernier sera dorénavant financé par les encarts publicitaires souscrits par les annonceurs. Par année, 2 bulletins en couleurs (tous les 6 mois) seront diffusés et 6 bulletins en noir et blanc (tous les 2 mois). Il convient de fixer les tarifs d'insertion de la publicité comme suit :

1 page (format 21 x 29,7)	400 €
½ page	230 €
¼ page	150 €
1/6 page	60 €
1/12 page	40 €

Pour 1 bulletin en couleurs et 3 bulletins en noir et blanc.

Une convention (ci-jointe) sera signée entre l'annonceur et la mairie.
Les titres de recettes correspondants seront émis par la mairie.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

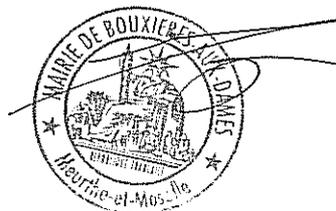
1. **ACCEPTÉ** la modification de la réalisation du bulletin municipal
2. **DECIDE** de fixer les tarifs d'insertion de la publicité dans le bulletin municipal comme proposés ci-dessus
3. **AUTORISE** le maire à signer la convention avec chaque annonceur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SŒUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

FETE DU LIVRE 2014

Dans le cadre de la fête du livre et afin de sensibiliser les jeunes à la lecture, il est proposé d'offrir aux enfants résidents ou scolarisés en école publique à Bouxières-aux-Dames 2 bons d'achat de livres, qui sont obligatoirement utilisés le jour de la manifestation, auprès des libraires, auteurs et éditeurs présents.

Le montant de ces bons serait fixé à 7,50 € l'unité, soit un total de 15,00 € TTC par enfant. Un abonnement à la Bibliothèque pour tous serait possible en remplacement de l'achat de livre.

Tous les enfants jusqu'au CM2, seraient concernés.

La commune prendrait en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-aux-Dames souscrits du 18 mai au 30 juin, pour les enfants du collège de la 6^{ème} jusqu'à la 4^{ème}.

-Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir aux enfants résidents ou scolarisés (jusqu'au CM2) en école publique à Bouxières-aux-Dames 2 bons d'achat de livres d'une valeur de 7,50 € l'unité, soit une somme totale de 15,00€. Ces bons seront utilisables uniquement le jour de la fête du livre.

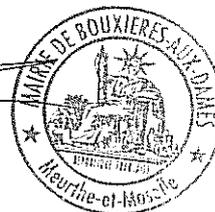
DECIDE que ces bons pourraient être échangés par un abonnement à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-aux-Dames pendant la période du 18 mai au 30 juin 2014.

DECIDE que la commune prendra en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-aux-Dames souscrits du 18 mai au 30 juin, pour les enfants du collège de la 6^{ème} jusqu'à la 4^{ème}. La cotisation forfaitaire de 3€ pour l'inscription de tout enfant supplémentaire reste à la charge des parents.

Délibération adoptée par 22 voix pour, 5 abstentions (MM. SCHNEIDER, PAULY, Mmes LOZINGUES, DIDRAT-SŒUR, NOSLIER).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 26
de votants : 27

L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme VALLE NERI, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme CHAUCHARD, Mme MACHADO BESSON, M. ORY, Mme WERBICKI, M. PARADE, Mme MILLOT HUMBERT, M. BRENDLIN, Mme SCHOTT, M. SORDEL, M. HUBERTY, Mme LOZINGUEZ, M. PAULY, Mme DIDRAT-SCEUR, Mme NOSLIER, M. VOINSON, Mme SCHMITT, M. BOILLON

Était absent excusé : M. SCHNEIDER

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :
M. SCHNEIDER à M. PAULY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/04/2014 et que la convocation du conseil avait été faite le 17/04/2014.

Un scrutin a eu lieu, Madame HUMBERT Sandrine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



PRIME RAVALEMENT DE FAÇADES

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2009, le conseil municipal a décidé d'instaurer une prime au ravalement de façades dans certaines rues de BOUXIERES-AUX-DAMES. Le règlement a été adopté le 4 juin 2012.

Suite à la demande de subvention présentée le 21/12/2012 par :

- Monsieur DE MAREUIL Laurent, domicilié 7 Rue Cendrillon à BOUXIERES-AUX-DAMES, pour un immeuble situé 1 rue de l'Abbaye, la visite de fin de travaux ayant été effectuée par les services de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey le 14/02/2014, il convient d'autoriser le maire à lui verser la somme de 1000 €.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- autorise le maire à verser la prime susmentionnée.

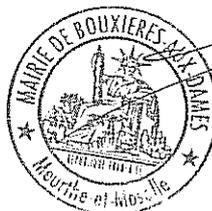
Les crédits sont ouverts au BP 2014.

Délibération adoptée par 26 voix pour, Mme CHAUCHARD ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Remarques des élus

lors de la séance du conseil municipal du 17 avril 2014

Délibération N°3 : Création des commissions municipales

Monsieur Serge PAULY a tenu lors de cette séance à souligner que la liste "nouveau souffle pour Bouxières" avait proposé 9 commissions pendant la campagne électorale. Or, 7 commissions sont proposées au vote d'approbation. Il manque la commission "communication" et la commission "Environnement et énergie". En conséquence, Monsieur le Maire a accepté de modifier la dénomination de la première commission afin que les termes " Environnement et énergie" soit explicitement repris d'autant plus que Monsieur le Maire avait pour intention d'aborder ces thématiques dans cette commission. La dénomination de cette commission est ainsi la suivante : "Urbanisme, travaux, circulation, stationnement, environnement et énergie". Quant à la création d'une commission communication, monsieur le Maire propose d'étudier la question à une séance de conseil ultérieure après réalisation d'une analyse sur la nécessité de création d'une telle commission.

Délibération N°5 : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur Daniel BOILLON a souhaité prendre la parole pour défendre un nombre plus important de membres au sein du CCAS, le nombre proposé par le Maire étant de 10. Monsieur Daniel BOILLON a précisé qu'un nombre plus conséquent de membres permettrait de mobiliser davantage de personnes pour aider à la préparation et à l'organisation des repas ou galettes organisés par le CCAS. Pour Monsieur le Maire, le nombre de 10 n'est pas un souci car il est toujours possible de trouver des bénévoles en plus des membres du CCAS. Enfin, monsieur Jean-Sébastien PFEIFFER a souligné le fait qu'un nombre restreint de membres favorisait le respect du devoir de confidentialité des dossiers soumis au CCAS.

Délibération N°8 : Désignation des représentants au comité des fêtes

Étaient proposés au vote 5 membres représentant la majorité et un représentant l'opposition. À la demande de Monsieur Serge PAULY, monsieur le Maire a accepté la répartition suivante : 4 membres de la majorité et 2 membres des listes d'opposition

Délibération N°15 : Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers avec délégations.

Monsieur Serge PAULY a tenu à souligner que l'enveloppe globale des indemnités des élus n'a pas diminué par rapport à celle des élus de 2013.

En réponse, Monsieur Denis MACHADO a rappelé qu'individuellement, le Maire, les adjoints et les conseillers délégués perçoivent une indemnité diminuée de 15% par rapport à l'équipe élue en 2008.